



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements d'accueil

Question écrite n° 2847

Texte de la question

M Jean-Luc Preel appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, charge des personnes agees, sur les difficultes de gestion que connaissent les directeurs des foyers-logements et des maisons de retraite. En effet, les prix de journee hebergement et forfait-soins sont souvent fixes avec retard, ce qui necessite un rappel de facturation. Il lui demande s'il serait possible d'envisager pour ces etablissements, le principe du budget global, hors investissement et creation de postes. Le budget, avec le taux d'augmentation, pourrait etre connu pour le 1er janvier. La facturation serait ainsi facilitee, et les conseils d'administration ainsi que les directeurs retrouveraient, avec la liberte d'utilisation de leur budget, leur responsabilite de gestion, ce qui n'empacherait pas un controle a posteriori de la tutelle. Il lui demande donc si cette solution de budget global peut etre envisagee et s'il etait possible qu'un departement comme la Vendee puisse l'expérimenter.

Texte de la réponse

Reponse. - L'instauration d'un budget global dans les maisons de retraite n'est pas envisageable. En effet, les recettes de ces etablissements sont principalement constituees par les prix de journee payes par les usagers et, accessoirement, par les prises en charge au titre de l'aide sociale. Le budget global suppose au contraire que, face a l'etablissement, il n'y ait qu'un seul financeur ou que le financeur principal couvre la majeure partie des recettes comme c'est le cas pour les hopitaux ou certains autres etablissements sociaux. Il n'est donc pas prevu d'expérimenter une telle formule dans cette categorie d'etablissement.

Données clés

Auteur : [M. Prœl Jean-Luc](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2847

Rubrique : Personnes agees

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : personnes âgées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 1988, page 2640